

Bulletin provincial



N°22

2006

29 AOUT

SOMMAIRE

Page

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Fonction publique

MONS : Délibération du Conseil communal – Approbation d’adhérer au groupement d’Intérêt Economique G.I.E.	510
LOBBES : Délibération du Conseil communal – Approbation de créer une régie communale autonome	511
MONS : Délibération du Conseil communal – Approbation de compléter l’article 19 du règlement de travail du personnel non enseignant.	512
MONS : Délibération du Conseil communal – Approbation de supprimer les dispositions pécuniaires du grade de préposé centre 100	513
MONS : Délibération du Conseil communal – Approbation d’octroyer, à dater du 1 ^{er} janvier 2006 les barèmes prévus par la circulaire du 27 mai 1994	514
MONTIGNY-LE-TILLEUL : Délibération du Conseil communal – Approbation d’adopter et d’intégrer au règlement de travail, la charte informatique	515
PERUWELZ : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du cadre du personnel communal	516
PERUWELZ : Délibération du Conseil communal – Non-approbation en ce qui concerne les article 12 et 13. et Approbation pour le surplus	517
PERUWELZ : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification de l’annexe I du statut administratif du personnel communal	518
PERUWELZ : Délibération du Conseil communal – Approbation d’arrêter le règlement de travail	519
PERUWELZ : Délibération du Conseil communal – Approbation d’arrêter la charte informatique	520

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53053/TS30/2006.2/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MONS : Délibération du Conseil communal – Approbation d’adhérer au groupement d’ Intérêt Economique G.I.E. .

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 30 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 19 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de MONS a décidé d’adhérer au groupement d’ Intérêt Economique G.I.E. « QUALICITE » et d’en approuver les statuts.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l’arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l’article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/56044/TS30/2006.1/12/BP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LOBBES : Délibération du Conseil communal – Approbation de créer une régie communale autonome.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 20 avril 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 08 mars 2006 par laquelle le Conseil communal de LOBBES a décidé de créer une régie communale autonome appelée « Régie Communale autonome appelée « Régie Communale Autonome du Laubac » et d'en adopter les statuts.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16 mai 2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53053/TS30/2006.3/RTM/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MONS : Délibération du Conseil communal – Approbation de compléter l'article 19 du règlement de travail du personnel non enseignant.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 30 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 23 janvier 2006 par laquelle le Conseil communal de MONS a décidé de compléter l'article 19 du règlement de travail du personnel non enseignant de l'administration communale par l'interdiction de fumer dans les locaux communaux.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16 mai 2006.

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53053/TS30/2006.4/SPMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MONS : Délibération du Conseil communal – Approbation de supprimer les dispositions pécuniaires du grade de préposé centre 100.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 06 avril 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 20 février 2006 par laquelle le Conseil communal de MONS a décidé de supprimer les dispositions pécuniaires applicables au grade de préposé centre 100-superviseur du service d' incendie.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes

Mons, le 16 mai 2006.

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53053/TS30/2006.5/SPCM/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MONS : Délibération du Conseil communal – Approbation d’octroyer, à dater du 01^{er} janvier 2006, les barèmes prévus par la circulaire du 27 mai 1994.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 30 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 20 février 2006 par laquelle le Conseil communal de MONS a décidé d’octroyer, à dater du 1^{er} janvier 2006, les barèmes prévus par la circulaire du 27 mai 1994 de M. le Ministre des Affaires Intérieures de la Région wallonne instaurant les principes généraux de la fonction publique locale et provinciale, au personnel contractuel en ce compris les agents A.P.E., P.T.P. et A.P.S. Activa et ce, selon certaines modalités administratives et pécuniaires.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l’arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l’article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16 mai 2006.

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/52048/TS30/2006.1/RTM/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MONTIGNY-LE-TILLEUL : Délibération du Conseil communal – Approbation d’adopter et d’intégrer au règlement de travail, la charte informatique.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 16 février 2006 par laquelle le Conseil communal de MONTIGNY-LE-TILLEUL a décidé d’adopter et d’intégrer au règlement de travail approuvé le 29 janvier 2004, la charte informatique.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l’arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l’article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16 mai 2006.

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/57064/TS30/2006.1/CMSC/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : PERUWELZ : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du cadre du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 30 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 26 janvier 2006 par laquelle le Conseil communal de PERUWELZ a décidé de modifier le cadre du personnel communal.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16 mai 2006.

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/57064/TS30/2006.2/SAPMSC/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : PERUWELZ : Délibération du Conseil communal – Non Approbation en ce qui concerne les articles 12 et 13, elle EST APPROUVEE pour le surplus.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 30 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 26 janvier 2006 par laquelle le Conseil communal de PERUWELZ a décidé de modifier les statuts administratif et pécuniaire du personnel communal.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes

Mons, le 16 mai 2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/57064/TS30/2006.3/SAMSC/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : PERUWELZ : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification de l'annexe I du statut administratif du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 30 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 26 janvier 2006 par laquelle le Conseil communal de PERUWELZ a décidé de modifier l'annexe I du statut administratif du personnel communal, relative aux conditions de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'Arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16 mai 2006.

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/57064/TS30/2006.4/RTB/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : PERUWELZ : Délibération du Conseil communal – Approbation d'arrêter le règlement de travail.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 06 avril 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 26 janvier 2006 par laquelle le Conseil communal de PERUWELZ a décidé d'arrêter le règlement de travail du personnel communal.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes

Mons, le 16 mai 2006.

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/57064/TS30/2006.5/RTB/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : PERUWELZ : Délibération du Conseil communal – Approbation d'arrêter la charte informatique.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 06 avril 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 26 janvier 2006 par laquelle le Conseil communal de PERUWELZ a décidé d'arrêter la charte informatique applicable au personnel communal.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16 mai 2006.

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX